

PROCES-VERBAL
Réunion du CM du 28/01/2022

Date de la convocation : 22/01/2022
Date de la publicité de l'avis : 22/01/2022

Présents : Joseph GESLIN, Séverine Raison, Alexis DELSAUT, Annick HORTANCE, Patrice BLOT, Christelle CHANTEUX, Guillaume CHAUVEAU, Christophe GESLIN, Adrien GIBOIRE, Yvette SAULNIER.

Absents : Ruddy DELAFORGE, Ismaël GOUBA

Excusés : Paméla MAZURAS

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Christophe GESLIN

Nombre d'élus : 13

Nb d'élus présents : 10

Nb de votants : 10

Ordre du jour :

- FINANCES - Musée - Vente des biens
- Projet de gestion différenciée : présentation du cabinet Folk PAYSAGES
- Questions diverses

Ajout d'un point de l'ordre du jour suivant :

- AUTRES CONTRATS – Signature d'une convention globale territoriale (CTG) avec la CAF

2022_02_01 – FINANCES - VENTES DE BIENS MUSEE - Dernières ventes d'objets

Considérant le projet de changer la destination de l'ancien presbytère accueillant le musée d'Essé, il y a lieu de vider le musée,

Considérant la remise des biens à leurs anciens propriétaires, le principe retenu pour les biens restants était de les vendre,

Considérant la quantité de biens, et les demandes d'acquisition, tous les biens restants suite aux 2 premières ventes, ne sont pas présentés aujourd'hui et selon les demandes, ils sont présentés en lot,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer les tarifs suivants :

Houe + 2 balances + 3 machines à coudre + moulin à farine + coupe betteraves + diable + broyeur à pommes + machine à coudre	70€
---	-----

- d'autoriser M. Le Maire, ou en cas d'empêchement, les adjoints, à signer tous les documents afférents.

2022_02_02 – AUTRES CONTRATS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIAL GLOBALE AVEC LA CAF

Madame RAISON, adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le Contrat Enfance-Jeunesse [CEJ] est une convention d'objectif et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention CAF « Prestation de service enfance-jeunesse » (PSEJ).

Le Contrat Enfance-Jeunesse, signé entre la caisse d'allocation familiale d'Ille-et-Vilaine Roche aux Fées Communauté, et 6 communes (Amanlis, Brie, Coësmes, Janzé, Martigné-Ferchaud, Retiers) est arrivé à échéance au 31 décembre 2020.

Depuis 2012, la Convention Territoriale Globale [CTG] vient progressivement se substituer au Contrat Enfance-Jeunesse en tant qu'outil de formalisation d'un partenariat entre la Caf et les collectivités sur les différents dispositifs de soutien aux familles.

Le schéma de développement du contrat enfance jeunesse (2017-2020) est repris dans la CTG. Les partenaires s'engagent à maintenir leur soutien aux actions, équipements et services à destination des 0-17 ans, prévus dans ce contrat.

Au-delà de la poursuite du financement des actions, équipements et services à destination des 0-17 ans, la CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle constitue une opportunité pour construire un projet social de territoire. Dès lors elle apporte deux changements :

- Une intégration de thématiques nouvelles à la convention de partenariat : accès au droit, animation de la vie sociale, parentalité, et logement.
- Une intégration de l'ensemble des communes qui composent le territoire de l'EPCI à la démarche partenariale via un document unique.

La CTG a été élaborée conjointement par la Caf et Roche aux Fées Communauté selon une méthodologie visant à associer l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, professionnels, partenaires) sur la base d'un diagnostic partagé tenant compte des problématiques du territoire. La CTG définit le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Les enjeux stratégiques identifiés :

PETITE ENFANCE :

- Développer l'offre d'accueil collectif.
- Pérenniser l'offre d'accueil individuel
- Mettre en adéquation l'offre et la demande
- Renforcer l'accessibilité des services Petite Enfance du territoire

ENFANCE :

- Consolider et développer l'offre d'accueil ALSH
- Encourager la cohérence des actions entre les gestionnaires ALSH, les communes et la CAF.
- Valoriser les métiers de l'animation sur le territoire.

JEUNESSE :

- Renouveler l'offre à destination du public des 16-25 ans
- Consolider l'offre d'accueil jeunesse existante

PARENTALITE :

- Valoriser l'offre parentalité existante.
- Développer l'accessibilité d'une offre parentalité adaptée aux besoins du territoire

MOBILITE :

- Renforcer l'accessibilité des services à la population.
- Adapter l'offre de mobilité aux besoins des différentes catégories de la population.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :

- Développer les liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire
- Favoriser la participation des habitants à la vie du territoire

Chaque enjeu fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle sous la forme de fiches projets, annexés à la convention territoriale globale. A chaque enjeu stratégique ont été associés des objectifs opérationnels, déclinés sous forme de fiche action.

Les actions qui composent la CTG seront suivies et évaluées chaque année par un comité de pilotage composé de la Caf et d'élus communautaires et municipaux et un comité technique composé du conseiller technique territorial CAF et des référents techniques des collectivités et de l'EPCI.

Les partenaires locaux et les professionnels des structures peuvent être invités à participer aux différentes instances de pilotage de la CTG en fonction des besoins.

La convention territoriale globale engage les partenaires sur une période 4 ans (2022-2025). Le cas échéant, de nouveaux services pourront être intégrés à la CTG par avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ◆ *D'approuver la signature de la convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2022-2025.*
- ◆ *D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à co-signer la convention territoriale globale et tout document s'y rapportant.*

Projet de gestion différenciée : présentation du cabinet Folk PAYSAGES

Adélaïde Fiche est paysagiste conceptrice. Elle a créé en 2016 le bureau Folk paysages, et envisage la transition écologique comme un défi passionnant à relever et comme un levier permettant de concevoir un cadre de vie agréable et durable, valorisant la biodiversité, les ressources naturelles et le lien social.

L'entreprise accompagne les collectivités dans la formalisation et la mise en œuvre de leur plan de gestion différenciée des espaces verts et dans la conception et le suivi de réalisation de projets d'aménagements respectueux de l'environnement et des ressources.

Au cours de la réunion, elle a expliqué en quoi consiste un plan de gestion différenciée des espaces verts et les différentes étapes de l'étude.

En phase avec les aspirations actuelles, cette démarche formalise une gestion alternative, plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité et permettant une optimisation des temps de gestion. Cette approche raisonnée émane d'un contexte global réglementaire et de transition écologique. Sa mise en œuvre concerne les agents des services espaces verts et des services techniques, les élus et les habitants. La mission se déroulera en plusieurs étapes : le diagnostic des espaces verts et de leur gestion actuelle, la définition d'enjeux environnementaux, culturels, économiques et sociaux associés, la mise en place de code de gestions et de leurs techniques d'entretien associées sur les différents espaces verts de la commune. Ces codes seront différents en fonction de l'image et de l'usage des espaces, allant d'un code d'entretien soutenu, aux abords des équipements communaux et des rues principales du bourg à un entretien plus extensives traité en pâturage par exemple sur certains espaces verts de la commune.

Mme Fiche a rappelé que la commune a évolué dans ses pratiques lui permettant de se voir attribuer le prix Zéro Phyto l'année dernière. Elle a également noté que la pratique de gestion différenciée des espaces était déjà lancée sur la commune. L'étude permettra de formaliser cette pratique et d'aller plus loin dans la réflexion pour faire le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle illustre cet enjeu par le slogan retenu par la ville de Lausannes « Entretien autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ».

Constitution du groupe de travail : élus et agents techniques

Elus : **Annick HORTANCE**, Alexis DELSAUT, Patrice BLOT, Adrien GIBOIRE, Yvette SAULNIER

Agents techniques : Julien MIGNOT, Rémy MORIN

QUESTIONS DIVERSES

DEMISSION

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Paméla MAZURAS reçue le 27 janvier 2022.

ELECTIONS

Rappel des dates des prochaines échéances électorales

Elections présidentielles dimanches 10 avril et 24 avril 2022

Elections législatives dimanches 12 juin et 19 juin 2022

PROCHAINES REUNIONS

Conseil Municipal :

Vendredi 25 février 2022 à 20h00

Commission FINANCES :

Lundi 28 février à 20h00

A Essé, le 31/01/2022

Le Maire,
Joseph GESLIN

La secrétaire de séance,
Christophe GESLIN